

Information financière relative au second semestre et à l'exercice 2022

Performance commerciale vigoureuse et forte croissance de l'EBITDAaL en 2022

- Base clients mobiles avec forfaits +2,5 % en glissement annuel / Base clients câble +12,4 % en glissement annuel
- Progression en glissement annuel du chiffre d'affaires de +0,9 % au S2 / +2,0 % en glissement annuel sur l'exercice 2022
- Progression en glissement annuel de l'EBITDAaL de +7,8 % au S2 / +5,9 % en glissement annuel sur l'exercice 2022

Éléments opérationnels marquants - S2

- Une performance commerciale solide malgré l'environnement concurrentiel et la croissance limitée du marché.
- La base mobile a connu une augmentation nette de 36 000 clients avec forfaits, à 2,8 millions d'abonnés (+2,5 % en glissement annuel) portée par notre stratégie convergente, par le succès de la promotion « Special Edition » et par les promotions offertes sur les téléphones.
- Progression de 12,4% des ventes du câble avec 26 000 nouveaux clients, pour atteindre 443 000 abonnés, ce qui confirme le bon positionnement de ces produits.
- Les ARPO mobile et convergent se sont améliorés en glissement annuel, soutenus par notre stratégie de segmentation et par notre politique marketing « Value » sur les segments B2C et B2B.

Chiffres-clés opérationnels du groupe Orange Belgium

	S2 2021	S2 2022	Variation
Base clients abonnements mobiles (en milliers)	2 743	2 811	2,5%
Ajouts nets (en milliers)	61	36	-41,1%
ARPO des abonnements mobile uniquement (€ par mois)	20,2	21,1	4,4%
Base clients câble (en milliers)	394	443	12,4%
Ajouts nets (en milliers)	29	26	-7,9%
ARPO convergence B2C (€ par mois)	72,9	74,4	2,2%

Éléments financiers marquants - S2

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 713,9 millions d'euros, en hausse de 0,9 % en glissement annuel. Les services facturés aux clients ont enregistré une forte progression de 7,2 %. Les revenus des services aux opérateurs ont diminué de 19,7 % sous l'effet de la perte du chiffre d'affaires de l'opérateur de réseau mobile virtuel (MVNO) Mobile Vikings et de la diminution du trafic entrant.
- L'EBITDAaL a progressé de 7,8 % en glissement annuel à 206,9 millions d'euros, porté par l'accroissement des services facturés aux clients et par une maîtrise des coûts rigoureuse.
- Les eCapex ont augmenté de 7,8 %, sous l'effet de la mise en œuvre du contrat de partage de réseaux.
- L'endettement net s'élevait à 190,7 millions d'euros en glissement annuel à la clôture de l'exercice. L'augmentation résulte principalement du paiement effectué pour l'acquisition d'une partie du spectre.

Chiffres-clés financiers du groupe Orange Belgium en millions d'euros

	S2 2021	S2 2022	Variation	2021	2022	Variation
Chiffre d'affaires consolidé	707,6	713,9	0,9%	1 363,5	1 391,2	2,0%
Services facturés aux clients	484,3	519,0	7,2%	945,1	1 009,5	6,8%
EBITDAaL	191,8	206,9	7,8%	353,0	373,7	5,9%
marge (% du chiffre d'affaires)	27,1%	29,0%	187 bp	25,9%	26,9%	97 bp
eCAPEX ¹	-122,8	-134,0	9,1%	-204,1	-220,0	7,8%
Cash-flow opérationnel ²	69,0	72,9	5,6%	148,9	153,7	3,2%
Endettement financier net	69,5	190,7		69,5	190,7	

1. Les eCapex s'entendent hors frais d'acquisition de fréquences. En 2022, Orange Belgium a capitalisé 253,6 millions d'euros
2. Cash-flow opérationnel défini comme EBITDAaL – eCapex hors frais d'acquisition de fréquences.

Xavier Pichon, Chief Executive Officer, commente :

Nous pouvons être satisfaits de notre performance, aussi bien commerciale que financière. Malgré le ralentissement du marché, notre clientèle de base continue de croître, notamment sur nos offres convergentes, ce qui nous a permis d'améliorer notre chiffre d'affaires aussi bien que nos marges. Nous avons également lancé de nouveaux produits innovants, ce qui nous a permis de consolider notre nouveau positionnement de marché.

Du point de vue sociétal, l'Orange Digital Center et l'Orange Belgium Fund nous ont donné les moyens d'apporter dès à présent une assistance concrète à nos partenaires qui agissent dans le domaine de l'inclusion numérique.

2022 a également été une année charnière, marquée par une série d'étapes stratégiques. Les accords signés récemment avec Telenet et la clôture prochaine de l'acquisition de VOO, conjugués aux investissements dans les technologies de pointe que nous réalisons sur notre réseau mobile, ont constitué des étapes majeures, qui nous donnent les moyens de mener notre stratégie convergente multigigabit Orange Ahead à l'échelle nationale.

Antoine Chouc, CFO, ajoute :

En 2022, nous sommes parvenus à enregistrer une croissance de 2 % de notre chiffre d'affaires total, validant ainsi nos objectifs. Cette amélioration repose principalement sur nos services facturés aux clients, qui ont connu une progression de 6,8 % sur l'exercice grâce à notre bonne performance commerciale, à notre stratégie de segmentation et à notre politique marketing « Value ».

Notre EBITDAaL a augmenté de 5,9 % sur l'année. Outre la croissance de nos revenus de services, cela a été rendu possible par une gestion efficace des coûts, malgré la crise énergétique et l'inflation élevée. Nous avons donc légèrement dépassé nos prévisions.

Le montant total de nos eCapex s'est élevé à 220 millions d'euros, ce qui correspond à notre prévision.

L'année 2023 sera difficile, et nous serons amenés à relever une série de défis dans un contexte macro-économique difficile. De fait, l'inflation enregistrée en 2022 a entraîné un effet important d'indexation des charges de personnel tandis que le prix de l'énergie est appelé à atteindre des sommets historiques.

De fait, pour 2023, nous prévoyons une croissance à un chiffre de notre chiffre d'affaires, un EBITDAaL compris entre 360 millions d'euros et 375 millions d'euros, et des eCapex situés entre 210 millions d'euros et 230 millions d'euros.

Dividende au titre de 2022

Compte tenu de l'impact sur le bilan de l'acquisition de VOO, le Conseil d'administration ne proposera pas de dividende au titre de l'exercice 2022 lors de l'Assemblée générale.

Perspectives pour 2023

Orange Belgium prévoit une croissance faible à un chiffre de son chiffre d'affaires en 2023. La Société table sur un EBITDAaL compris entre 360 millions d'euros et 375 millions d'euros. Le montant total des eCapex en 2023 devrait se situer entre 210 millions d'euros et 230 millions d'euros.

Nouveau calendrier financier

03 mai	Assemblée générale des actionnaires
01 juillet	Début de la période de blackout
20 juillet	Résultats financiers du S1 2023 (7h00 CET) - Communiqué de presse
20 juillet	Résultats financiers du S1 2023 (14h00 CET) - Conférence téléphonique

Il s'agit d'un calendrier provisoire, sujet à modifications

Table des matières

1. Principaux éléments marquants	4
1.1 Chiffres clés opérationnels	4
1.2 Éléments marquants sur le plan réglementaire.....	6
1.3 Conflit armé en Ukraine	7
2. Commentaires relatifs à la situation financière	8
2.1 Comptes consolidés du groupe Orange Belgium	8
2.2 État consolidé du résultat global	8
2.3 Liquidités et ressources en capital.....	10
2.4 Activités du groupe Orange Belgium, par secteur d'activité.....	11
2.4.1. Orange Belgium.....	11
2.4.2. Orange Communications Luxembourg.....	12
3. Risques financiers et gestion du risque.....	13
4. Litiges	13
5. Événements significatifs postérieurs à la clôture du second semestre 2022	14
6. Rémunération des actionnaires	14
7. Perspectives	14
8. Calendrier financier 2023.....	15
9. Conférence téléphonique	15
10. Actions.....	16
11. États financiers consolidés	17
11.1 Compte de résultats consolidé	17
11.2 État consolidé de la situation financière.....	18
11.3 État consolidé des flux de trésorerie	19
11.4 État consolidé des variations des capitaux propres.....	20
11.5 Information sectorielle	21
12. Procédures des commissaires aux comptes.....	23
13. Glossaire	24
14. À propos d'Orange Belgium	26

1. Principaux éléments marquants

1.1 Chiffres clés opérationnels

- **Démarrage de l'Orange 5G Demo Tour à la côte pour permettre aux clients de découvrir la puissance de la 5G via le jeu vidéo Sea of Thieves**
Orange Belgium a donné le coup d'envoi du VRT Summer Tour 2022 afin de faire une démonstration des nombreuses possibilités d'une technologie 5G performante, stable, fiable et rapide, qui renforcera également la capacité du réseau 4G existant. Orange Belgium a créé l'Orange 5G Demo Trailer, un semi-remorque autonome et mobile qui permettra à tout un chacun de tester la dernière génération de technologie de télécommunications.
- **Orange Belgium a lancé l'application Augmented City pour découvrir Anvers et est fier d'être le partenaire principal de The Tall Ships Races : deux initiatives visant à montrer la puissance de la 5G**
En association avec la Ville d'Anvers, Orange Belgium a lancé Augmented City, une application mobile qui offre une expérience de réalité augmentée lors de la visite d'Anvers. Augmented City permettra de visiter Anvers de manière originale et d'en apprendre davantage sur son histoire. Les propriétaires d'un smartphone compatible avec la 5G bénéficieront d'un accès rapide aux données à haut débit et profiteront, dès lors, de fonctionnalités de réalité augmentée divertissantes et pédagogiques.
- **Le réseau de production cloud-native multi-gigabit d'Orange Belgium prend forme, tandis que l'opérateur accélère le déploiement de la 5G avec ses partenaires Ericsson, Nokia et Oracle**
Orange Belgium déploie, en collaboration avec ses partenaires Ericsson, Nokia et Oracle, un réseau 5G central et autonome (stand-alone) sur une architecture cloud-native. Il en résultera des réseaux virtualisés de bout en bout et le meilleur des solutions techniques, IT et de gestion des données. Le réseau 5G central et autonome d'Orange Belgium sur une architecture cloud-native permet le découpage du réseau ('network slicing'), une fonctionnalité du réseau grâce à laquelle chaque tranche est indépendante et dispose de ses propres ressources. Chaque tranche répond aux diverses caractéristiques des applications avec un maximum d'efficacité et de flexibilité.
- **Orange Belgium et KPN lancent une étude visant à faire de l'Escaut occidental la voie navigable la plus intelligente du monde grâce à la 5G**
Orange Belgium et KPN annoncent aujourd'hui leur collaboration pour étudier de quelle manière la technologie 5G peut accélérer la numérisation de l'une des voies navigables les plus importantes d'Europe. L'apport de l'Escaut occidental est d'une grande importance pour l'économie de la Belgique et des Pays-Bas. Il s'agit de l'une des voies navigables les plus fréquentées au monde, avec un trafic maritime de plus de 150 000 navires par an vers les ports d'Anvers, de Bruges, de Gand, de Terneuzen et de Vlissingen.
- **Orange Belgium investit dans son réseau pour améliorer l'expérience client et obtient des résultats exceptionnels dans la dernière étude comparative d'Opensignal**
Le réseau mobile d'Orange Belgium a reçu une excellente évaluation dans le récent rapport Belgium Mobile Network Experience d'Opensignal. L'opérateur a également décroché le plus grand nombre de récompenses dans la dernière analyse de l'expérience offerte par le réseau mobile belge. En atteignant d'excellents scores pour les catégories centrées sur le client (Games Experience, Upload Speed Experience, Core Consistent Quality et Excellent Consistent Quality), Orange Belgium prouve sa volonté constante d'offrir une expérience client optimale sur le réseau. Orange Belgium s'efforce, en outre, de proposer des services plus efficaces et plus rapides à ses clients.
- **Orange Belgium inaugure un Orange 5G Lab à La Grand Poste de Liège et met en avant plus de huit cas d'application de la 5G en collaboration avec les entreprises locales**
Orange Belgium a inauguré son deuxième Orange 5G Lab en Belgique situé à La Grand Poste à Liège. Le nouveau centre accueille les entreprises pour découvrir, tester et développer de nouveaux cas d'application innovants sur la technologie de réseau 5G Stand Alone (5G SA). Le Secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, Thomas Dermine, ainsi que Karine Dussert-Sarthe, EVP Marketing, Design and Open Innovation au sein du Groupe Orange, ont apporté leur soutien à l'inauguration, au cours de laquelle Orange Belgium a présenté plus de huit cas d'application de la 5G. Le nouvel Orange 5G Lab rejoint ainsi le réseau international d'Orange qui compte 16 autres Orange 5G Lab en Europe, propulsant la collaboration et l'innovation à un niveau jamais atteint.
- **Orange Belgium signe la charte DigitAll et affirme son engagement à investir en continu dans l'amélioration de l'inclusion numérique en Belgique**
L'inclusion numérique est une priorité sociale importante pour Orange Belgium. Le nouveau Baromètre de l'Inclusion numérique (de la Fondation Roi Baudouin) révèle que 46 % des Belges se trouvent en situation de vulnérabilité numérique. C'est en ce sens qu'Orange Belgium, en présence des partenaires fondateurs BNP Paribas Fortis et Proximus, a signé la Charte pour l'inclusion numérique en Belgique, pour démontrer son engagement à améliorer l'inclusion numérique dans la société belge.

- **Orange Belgium augmente tous ses volumes de données mobiles de façon substantielle et poursuit sa stratégie segmentée afin d'enrichir ses offres Orange et de rester ultra compétitif avec hey!**

Orange Belgium doublera au minimum le plafond de données de tous ses abonnements mobiles Go, jusqu'à 300 GB. L'amélioration continue des offres d'Orange Belgium pour correspondre aux standards européens en termes de quantité de données conduira la marque Orange à étoffer ses offres premium et être de plus en plus attractive pour les familles. Par conséquent, les clients mobiles qui ajouteront des services d'internet fixe et/ou de télévision à leur abonnement (devenus convergents) ou des abonnements mobiles supplémentaires (devenus multcartes), bénéficieront d'une remise supplémentaire jusqu'à 14 € par abonnement. Pour absorber l'impact de l'augmentation actuelle des coûts liés au contexte économique et poursuivre ses investissements (de réseau), Orange Belgium a adapté plusieurs de ses tarifs. Ces changements sont effectifs depuis le 15 janvier 2023.

1.2 Éléments marquants sur le plan réglementaire

■ **Revue des décisions d'analyse des marchés de 2018**

La CRC a engagé une revue de la décision de 2018 d'analyse des marchés qui définit le cadre réglementaire des réseaux câble, cuivre et fibre en Belgique. La nouvelle décision finale n'est pas attendue en 2023.

■ **Nouvelles attributions de fréquences (700, 900, 1400 MHz), renouvellement des attributions de fréquences existantes (900, 1800, 2100 MHz)**

Le 21 octobre 2021, le Conseil des ministres a approuvé les arrêtés royaux qui régissent la mise aux enchères de la 5G et le renouvellement des licences. Les arrêtés royaux, publiés le 23 décembre 2021, prévoient du spectre réservé pour un éventuel nouvel opérateur mobile souhaitant faire son entrée sur le marché.

Le 14 janvier 2022, l'IBPT a publié l'appel à candidatures pour la mise aux enchères pour l'attribution du nouveau spectre 5G (700 MHz, 1400 MHz, 3600 MHz) et le renouvellement du spectre 2G et 3G existant (900 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz).

Nouvelles attributions de fréquences : 700, 3600 et 1400 MHz

La vente aux enchères des bandes de fréquence 5G s'est clôturée le 20 juin 2022. Orange a obtenu 2x10 MHz dans la bande 700 MHz et 100 MHz dans la bande 3,6 GHz, pour un total de 178 millions d'euros. Ces attributions sont valables à partir du 1er septembre 2022, pour une période de 20 ans pour la bande 700 MHz, et jusqu'en mai 2040 pour la bande 3,6 GHz.

Le 20 juillet 2022 la vente aux enchères supplémentaire d'attribution de 90 MHz dans la bande 1400 MHz pour une période de 20 ans s'est clôturée. Orange a obtenu 30MHz pour un prix de 70 millions d'euros. La date de commencement sera le 1er juillet 2023.

Renouvellement des attributions de fréquences existantes : 900, 1800 et 2100 MHz

En ce qui concerne les licences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz, parvenues à expiration en mars 2021, l'IBPT a accordé plusieurs fois des droits d'utilisation provisoires pour ces bandes par périodes successives de six mois. La dernière décision du 13 septembre 2022 a prolongé ces droits provisoires jusqu'à la fin 2022.

Lors de la vente aux enchères, qui s'est clôturée le 20 juin 2022, Orange Belgium a obtenu 2 x 10 MHz dans la bande 900 MHz, 2 x 15 MHz dans la bande 1800 MHz, et 2 x 15 MHz dans la bande 2100 MHz.

La date de commencement pour les bandes 900, 1800 et 2100 MHz était le 1er janvier 2023. Le montant déboursé pour l'acquisition de ces licences, valides pour une période de 20 ans, est de 144 millions d'euros.

Telenet a intenté une action en justice contre certains articles des Arrêtés royaux prévoyant de réserver une partie du spectre à un éventuel nouvel entrant (700 MHz, 900-1800-2100 MHz). La procédure est toujours en cours.

Il serait hasardeux de tenter d'évaluer les conséquences d'une annulation (partielle) des Arrêtés royaux. De fait, le Conseil d'Etat pourrait par exemple décider de maintenir les conséquences judiciaires des articles attaqués, ou – en supposant une issue plus extrême– décider de révoquer entièrement les Arrêtés royaux (mais d'en maintenir les effets pendant une certaine période).

• **Sécurité des réseaux 5G**

La loi concernant la sécurité des réseaux 5G, approuvée par le parlement fédéral le 17 février 2022, est entrée en vigueur le 21 mars 2022. Un premier arrêté royal exécutif concernant l'identification des zones sensibles a été publié le 25 novembre 2022. Les autres arrêtés royaux exécutifs devraient être publiés au début de 2023.

■ **Contrat de partage de réseau entre Orange Belgium et Proximus**

Orange Belgium et Proximus avaient signé le 25 novembre 2019 un accord de partage de réseau d'accès mobile couvrant les technologies 2G, 3G, 4G et 5G, et portant sur la création d'une coentreprise à égalité. Telenet avait déposé un recours contre cet accord auprès de l'Autorité belge de la Concurrence. Le 10 janvier 2020, l'Autorité belge de la Concurrence a décidé par voie de mesures provisoires que l'IBPT bénéficiait d'un délai supplémentaire de 2 mois pour réexaminer l'accord. Ces mesures ont pris fin le 16 mars 2020 et Orange Belgium et Proximus ont repris la mise en œuvre du projet. Le 1^{er} avril 2020, les deux sociétés ont transféré les salariés concernés vers MWingz, la nouvelle opération conjointe créée pour l'occasion.

L'Auditorat de l'ABC a décidé de classer sans suite la plainte de Telenet contre Orange et Proximus en date du 23 décembre 2022. L'Auditorat a en effet considéré que son enquête approfondie n'avait pas révélé de restriction (potentielle) de la concurrence résultant de cet accord de partage, et ce tant au niveau de la vente aux enchères du spectre qu'au niveau de la concurrence sur les marchés de détail et de gros des services de télécommunication mobiles.

Telenet peut encore faire appel jusqu'à la mi-février 2023.

- **Tarifs sociaux dans le secteur des télécommunications**

Le gouvernement fédéral a entrepris de réformer les modalités (techniques, financières, opérationnelles) de définition des tarifs sociaux pour certains groupes d'utilisateurs.

Au cours du mois de décembre 2021, une consultation publique sur le projet d'arrêté visant à revoir les tarifs sociaux a été organisée par l'IBPT. Le gouvernement fédéral est parvenu en novembre 2022 à trouver un accord politique sur la réforme. Parmi les nouvelles propositions figurent une modification du groupe de bénéficiaires, l'examen du processus d'allocation des tarifs sociaux, et la définition d'une offre de tarifs sociaux consistant en un service Internet fixe de base, qui serait par la suite associé à un service de télévision. Les modalités de cette nouvelle approche doivent encore être définies de manière plus précise.

La nouvelle formule de tarifs sociaux devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2024.

- **Acquisition de VOO**

La notification formelle de l'autorisation de fusion antitrust a été faite le 22 juin 2022. Depuis le 28 juillet 2022, nous sommes en phase 2. Compte tenu de la procédure en cours, aucun autre commentaire ne peut être fourni à ce stade, mais nous restons très confiants quant à l'issue. Nous visons toujours une clôture au second trimestre 2023.

1.3 Conflit armé en Ukraine

- **L'impact macro-économique du conflit entre l'Ukraine et la Russie continue de se faire ressentir et l'avenir demeure incertain.**

Le conflit en Ukraine n'a eu qu'un impact direct très limité sur les activités d'Orange Belgium. Opérateur responsable, Orange Belgium a proposé des appels et des SMS gratuits vers l'Ukraine, afin de permettre aux personnes basées en Belgique de maintenir le contact avec leurs amis et leurs familles dans ce pays. Nous apportons également une contribution à l'appel « Ordinateurs portables pour l'Ukraine » lancé par la Commission européenne. L'impact indirect est plus important. Il s'agit principalement de la hausse de l'inflation, de l'augmentation des coûts énergétiques, et des difficultés potentielles pour obtenir certains approvisionnements.

2. Commentaires relatifs à la situation financière

2.1 Comptes consolidés du groupe Orange Belgium

Groupe Orange Belgium : compte de résultats consolidé

en millions d'euros	S2 2021	S2 2022	Variation	2021	2022	Variation
Chiffre d'affaires	707,6	713,9	0,9%	1 363,5	1 391,2	2,0%
Belgique	678,3	684,6	0,9%	1 307,5	1 333,2	2,0%
Luxembourg	39,4	39,3	-0,2%	76,3	76,0	-0,4%
Élimination intra-groupe	-10,1	-10,0	-0,4%	-20,3	-17,9	-11,8%
EBITDAaL	191,8	206,9	7,8%	353,0	373,7	5,9%
Belgique	184,7	198,0	7,2%	339,8	357,6	5,2%
Luxembourg	7,1	8,9	25,6%	13,3	16,2	21,8%
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>27,1%</i>	<i>29,0%</i>	<i>187 bp</i>	<i>25,9%</i>	<i>26,9%</i>	<i>97 bp</i>

2.2 État consolidé du résultat global

Chiffre d'affaires

Groupe Orange Belgium : chiffre d'affaires consolidé

en millions d'euros	S2 2021	S2 2022	Variation	2021	2022	Variation
<i>Convergence</i>	131,5	148,4	12,9%	255,0	288,0	13,0%
<i>Mobile seul</i>	296,5	307,4	3,7%	578,8	596,9	3,1%
<i>Fixe seul</i>	36,6	41,8	14,3%	71,1	81,1	14,2%
<i>Services informatiques & Intégration</i>	19,7	21,3	7,8%	40,3	43,5	8,0%
Services facturés aux clients	484,3	519,0	7,2%	945,1	1 009,5	6,8%
Vente d'équipements	71,1	76,3	7,3%	141,1	147,7	4,7%
Services aux opérateurs	129,0	103,6	-19,7%	241,9	210,2	-13,1%
Autres revenus	23,3	15,0	-35,4%	35,3	23,8	-32,5%
Chiffre d'affaires	707,6	713,9	0,9%	1 363,5	1 391,2	2,0%

- **Les services facturés aux clients** ont connu une progression de 7,2 % par rapport au second semestre 2021 à 519 millions d'euros, grâce principalement à la croissance du chiffre d'affaires dans les services convergents et fixes.
- **Les ventes d'équipements et les autres revenus** ont chuté de 3,2 % comparé au second semestre 2021 sous l'effet de la baisse des volumes par rapport à l'année dernière à la même période.
- **Les revenus des services aux opérateurs** ont diminué de 19,7 % par rapport au second semestre 2021 sous l'effet de la perte du chiffre d'affaires de l'opérateur de réseau mobile virtuel (MVNO) Mobile Vikings.

Charges opérationnelles

Le montant total des charges opérationnelles a diminué de 1,8 % par rapport au second semestre 2021, pour atteindre 505,2 millions d'euros.

en millions d'euros	S2 2021	S2 2022	Variation	2021	2022	Variation
Coûts directs	-304,9	-295,3	-3,1%	-570,9	-574,0	0,5%
Charges de personnel	-71,3	-76,5	7,3%	-148,6	-157,0	5,7%
Coûts indirects y compris le droit d'utilisation d'actifs	-138,3	-133,4	-3,6%	-288,7	-283,7	-1,7%
<i>dont, dotations aux amortissements des droits d'utilisation</i>	-26,1	-27,5		-54,1	-53,7	
	-514,6	-505,2	-1,8%	-1008,2	-1014,8	0,7%

- Les **coûts directs** ont été réduits de 3,1 % à 295,3 millions d'euros.
- Les **charges de personnel** se sont élevées à 76,5 millions d'euros, soit une augmentation de 7,3 % par rapport au second semestre 2021.
- Les **coûts indirects** ont connu une diminution de 3,6 % pour atteindre 133,4 millions d'euros à la clôture de la période.

Rapprochement de l'EBITDAaL et du résultat net
en millions d'euros

	S2 2021	S2 2022	2021	2022
EBITDAaL	191,8	206,9	353,0	373,7
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>27,1%</i>	<i>29,0%</i>	<i>25,9%</i>	<i>26,9%</i>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,1	0,2	0,3	0,4
Perte de valeur des écarts d'acquisition	-14,9	-22,4	-14,9	-22,4
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-0,8	-1,0	-1,6	-1,1
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-131,5	-120,9	-279,2	-246,5
Autres frais de restructuration	-1,3	-6,4	-4,0	-11,0
Coûts de financement de contrat de location	1,2	1,8	2,3	2,7
Résultat opérationnel (EBIT)	44,6	58,1	55,7	95,7
Résultat financier	-1,6	-9,0	-3,2	-14,1
Résultat courant avant impôts (PBT)	42,9	49,1	52,5	81,6
Impôts	-10,5	-17,7	-12,8	-23,5
Résultat net consolidé	32,4	31,5	39,7	58,2

- **Les pertes de valeur des écarts d'acquisition se sont élevées à 22,4 millions d'euros.** Les écarts d'acquisition sont soumis à un test de dépréciation annuel. Pour BKM N.V., la valeur recouvrable ne dépassant pas la valeur comptable, une perte de valeur de 22,4 millions d'euros a été comptabilisée au T4 2022 en plus des 14,9 millions d'euros comptabilisés à la clôture de l'exercice 2021. Les autres écarts d'acquisition n'ont subi aucune modification.

2.3 Liquidités et ressources en capital

Les principaux indicateurs utilisés par le groupe pour analyser ses flux de trésorerie sont le cash-flow opérationnel et le cash-flow organique. Le cash-flow opérationnel se définit comme l'EBITDAaL après déduction des eCapex.

Le cash-flow organique mesure le flux net de trésorerie générée par l'activité, diminué des eCapex et des remboursements des dettes locatives, augmenté du produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles et retraité des paiements effectués pour l'acquisition de licences de télécommunication.

Le cash-flow organique des activités télécoms correspond au flux net de trésorerie généré par l'activité diminué (i) des remboursements des dettes locatives et des dettes sur actifs financés (ii) des acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles, nettes de la variation des dettes de fournisseurs d'immobilisations, (iii) hors licences de télécommunications décaissées et hors effet des principaux litiges décaissés (et encaissés).

Cash-flow opérationnel

en millions d'euros	S2 2021	S2 2022	2021	2022
EBITDAaL	191,8	206,9	353,0	373,7
eCAPEX ¹	-122,8	-134,0	-204,1	-220,0
Cash-flow opérationnel²	69,0	72,9	148,9	153,7

1. Les eCapex s'entendent hors frais d'acquisition de fréquences. En 2022, Orange Belgium a capitalisé 253,6 millions d'euros
2. Cash-flow opérationnel défini comme EBITDAaL – eCapex hors frais d'acquisition de fréquences.

Rapprochement du cash-flow organique

en millions d'euros	S2 2021	S2 2022	2021	2022
Résultat net consolidé	32,4	31,4	39,7	58,2
Eléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie	197,7	203,4	397,9	392,5
Variation du besoin en fonds de roulement	-22,3	-12,5	-21,2	-25,3
Autres décaissements nets	-25,6	-19,6	-48,6	-35,8
Flux net de trésorerie généré par l'activité	182,1	202,7	367,9	389,5
eCapex	-133,7	-376,7	-225,9	-473,6
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	31,3	77,2	14,7	20,5
Remboursements des dettes locatives	-24,8	-25,8	-51,8	-51,6
Cash-flow organique	54,9	-122,5	104,8	-115,2
Elimination des licences de télécommunication payées	10,9	182,1	21,8	220,5
Cash-flow organique des activités télécom	65,8	59,6	126,6	105,3

L'endettement net à la fin du semestre s'est établi à 190,7 millions d'euros, contre 69,5 millions d'euros au 31 décembre 2021. Le levier, calculé par le ratio dette nette / EBITDAaL, s'est accru pour s'établir à 0,5 x.

Dettes nettes en millions d'euros, fin de période	31.12.2021	31.12.2022
Disponibilités et quasi-disponibilités		
Disponibilités	-24,0	-35,9
Quasi-disponibilités	-29,8	0,0
	-53,7	-35,9
Passif financiers		
Emprunts inter-sociétés à court terme	0,0	104,7
Emprunts bancaires	1,5	1,1
Emprunts inter-sociétés à long terme	121,8	120,8
	123,3	226,6
Dettes nettes (Emprunts et dettes assimilées - Disponibilités et quasi-disponibilités)	69,5	190,7
Dettes nettes/EBITDAaL	0,2	0,5

Le montant des emprunts intragroupe à court terme a augmenté de 104,7 millions d'euros, ce qui est lié au financement des enchères pour l'attribution du spectre. Cette dette financière à court terme sera refinancée par un emprunt à long terme en 2023 après que les licences restantes acquises auront été payées.

2.4 Activités du groupe Orange Belgium, par secteur d'activité

Le détail des activités du groupe Orange Belgium se présente comme suit :

2.4.1. Orange Belgium

Services sur les réseaux câblés

La base clients câble d'Orange Belgium a maintenu une trajectoire ascendante au second semestre 2022. Au cours du semestre, l'offre convergente et l'offre services fixes seuls ont attiré 13 000 nouveaux abonnés pour atteindre 443 000 clients câblés.

Orange Belgium : données opérationnelles relatives aux services sur les réseaux câblés (en milliers, sauf indication contraire)

	S2 2021	S2 2022	Variation		S2 2021	S2 2022
Base clients câble				Ajouts nets		
Base clients câble B2C	350	394	12,7%	Base clients câble B2C	24	23
Base clients câble B2B	44	49	10,0%	Base clients câble B2B	4	3
	394	443	12,4%		29	26
ARPO (par mois, en €)						
ARPO convergence B2C	72,9	74,4	1,4%			

Services mobiles

Avec un ajout net de 36 000 abonnés sur le semestre, la base clients avec forfaits a atteint 2,8 millions d'abonnés, tandis que la base clients prépayés a diminué de 8,6 %.

L'ARPO mobile forfaits s'est amélioré de 4,4 % au second semestre 2022 à 21,1 €, grâce à l'augmentation des prix de détail et du trafic d'itinérance.

Orange Belgium : données opérationnelles relatives aux services mobiles (en milliers, sauf indication contraire)

	S2 2021	S2 2022	Variation		S2 2021	S2 2022
Clients mobiles				Ajouts nets		
Forfaits	2 743	2 811	2,5%	Forfaits	61	36
Prépayés	409	374	-8,6%	Prépayés	-23	-22
M2M	1 878	2 129	13,3%	M2M	137	136
	5 029	5 314	5,7%		175	150
Clients MVNO	347	6	-98,3%	Clients MVNO	-4	-12
ARPO mobile (par mois, en €)						
Mobile mixte	18,1	18,9	4,3%			
Forfaits	20,2	21,1	4,4%			
Prepaid	6,8	6,1	-10,0%			

Analyse financière

Le chiffre d'affaires en Belgique a connu une amélioration de 0,9 % à 684,6 millions d'euros. Cette progression repose principalement sur les revenus des services facturés aux clients qui ont connu une hausse.

Le chiffre d'affaires facturé aux clients a augmenté de 7,4 % à 495,5 millions d'euros, portés par la progression des services convergents. De fait, le chiffre d'affaires des services convergents est resté orienté à la hausse avec une progression de 12,9 % en glissement annuel, ce qui traduit le succès de l'offre Love.

Les ventes d'équipements ont connu une progression de 9 % à 69,1 millions d'euros.

Les revenus des services aux opérateurs ont diminué de 20,9 % à 98,1 millions d'euros sous l'effet de la perte du chiffre d'affaires de l'opérateur de réseau mobile virtuel (MVNO) Mobile Vikings.

Orange Belgium : principales données financières

en millions d'euros	S2 2021	S2 2022	Variation	2021	2022	Variation
Convergence	131,5	148,4	12,9%	255,0	288,0	13,0%
Mobile seul	277,2	287,8	3,8%	541,2	558,3	3,2%
Fixe seul	32,9	38,0	15,5%	63,3	73,6	16,2%
Services informatiques & Intégration	19,7	21,3	7,8%	40,3	43,5	8,0%
Services facturés aux clients	461,3	495,5	7,4%	899,7	963,4	7,1%
Vente d'équipements	63,4	69,1	9,0%	127,2	134,7	5,9%
Vente en gros	123,9	98,1	-20,9%	232,9	199,3	-14,4%
Autres revenus	29,6	21,8	-26,4%	47,7	35,8	-25,1%
Chiffre d'affaires	678,3	684,6	0,9%	1 307,5	1 333,2	2,0%
EBITDAaL	184,7	198,0	7,2%	339,8	357,6	10,5%
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>27,2%</i>	<i>28,9%</i>	<i>83 bp</i>	<i>26,0%</i>	<i>26,8%</i>	<i>84 bp</i>

L'EBITDAaL s'est accru de 7,2 % sous l'effet de l'amélioration du chiffre d'affaires des services facturés aux clients et de la maîtrise des coûts sur le semestre.

2.4.2. Orange Communications Luxembourg

Analyse opérationnelle

Orange Communications Luxembourg a porté sa base d'abonnés mobiles à 225 000 contrats, soit une progression de 11,1 % en glissement annuel.

Orange Communications Luxembourg : données opérationnelles relatives aux services mobiles (en milliers)

	S2 2021	S2 2022	Variation		S2 2021	S2 2022
Clients mobiles				Ajouts nets		
	202	225	11.1%		-3	16
Clients MVNO	0	0	-100%	Clients MVNO	0	-4

Analyse financière

Le chiffre d'affaires s'est inscrit en baisse de 0,2 % au cours du semestre à 39,3 millions d'euros.

En revanche, l'EBITDAaL s'est amélioré de 25,6 % à 8,9 millions d'euros.

Orange Communications Luxembourg : principales données financières

en millions d'euros	S2 2021	S2 2022	Variation	2021	2022	Variation
Mobile seul	19,3	19,6	1,5%	37,7	38,5	2,3%
Fixe seul	3,7	3,8	4,1%	7,8	7,6	-2,4%
Services facturés aux clients	23,0	23,4	1,9%	45,4	46,1	1,5%
Vente d'équipements	7,7	7,1	-6,9%	13,9	13,0	-6,5%
Services aux opérateurs	8,1	8,8	8,5%	15,0	16,8	11,9%
Autres revenus	0,6	-0,1	-108,3%	2,0	0,1	-96,8%
Chiffre d'affaires	39,4	39,3	-0,2%	76,3	76,0	-0,4%
EBITDAaL	7,1	8,9	25,6%	13,3	16,2	21,8%
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>18,0%</i>	<i>22,7%</i>	<i>465 bp</i>	<i>17,4%</i>	<i>21,3%</i>	<i>388 bp</i>

3. Risques financiers et gestion du risque

Aucun changement n'est intervenu par rapport aux informations contenues dans le rapport annuel 2021, à l'exception du risque de taux d'intérêt et du risque de liquidité.

Risque de taux d'intérêt

Les activités d'Orange Belgium pourraient être affectées par les fluctuations des taux d'intérêt.

Bien que les facilités de crédit à long terme d'Orange Belgium portent intérêt à des taux variables, l'exposition au risque de taux d'intérêt a été jugée faible jusqu'à la fin de 2022.

Toutefois, dans le cadre du financement fourni par Atlas Services Belgique SA pour l'acquisition de VOO, et pour les besoins de l'acquisition de spectre, Orange Belgium a conclu en 2022 un contrat de financement devant être utilisé à la date de clôture de VOO, sur la base de taux d'intérêt variables. Compte tenu du montant emprunté et du caractère variable des taux d'intérêt, Orange Belgium a décidé de déployer une stratégie de couverture. Pour opérationnaliser cette stratégie, Orange Belgium a conclu un accord cadre prévoyant la mise en place de contrats de couverture de taux d'intérêt liés au contrat de facilité de crédit évoqué ci-dessus.

OBE a proposé d'utiliser un instrument de couverture ou de pré-couverture pour fixer tout ou partie de l'effet de la variabilité du taux à 6 mois. L'instrument choisi est l'IRS (Swap de taux d'intérêt) ou l'IRS à terme (swap de taux dont le point de départ se situe à une date future). Les principales conditions de cet IRS sont que les intérêts à percevoir par OBE sont basés sur le taux EURIBOR à 6 mois tandis que les intérêts à payer par OBE se fondent sur le taux fixe à 5 ans.

L'association de l'emprunt à taux variable (payé par OBE), de l'IRS à taux variable (perçu par OBE) et de l'IRS à taux fixe (payé par Orange), transforme l'emprunt à taux variable en emprunt à 5 ans à taux fixe.

Risque de liquidité

Les résultats et les perspectives d'Orange Belgium pourraient être affectés si les conditions d'accès aux sources de financement devenaient difficiles.

Orange Belgium se finance par le biais de facilités de crédit à long terme accordées par des entités du groupe Orange et n'est donc pas directement exposé aux variations défavorables des conditions de marché. Compte tenu du contrat de facilité de crédit d'un montant de 180 millions d'euros conclu avec Orange S.A. Jusqu'en mars 2023 (et par la suite 60 millions d'euros obtenus jusqu'à mars 2024) et du refinancement de la facilité octroyée par Atlas Services Belgium S.A. pour un montant de 120 millions d'euros, le financement actuel est assuré jusqu'à la mi-juin 2026. En outre, Orange Belgium pourrait bénéficier d'autres sources de financement (emprunts bancaires ou obligations) si des limites de financement devaient être imposées par le groupe Orange. Au 31 décembre 2022, ces facilités avaient en grande partie été utilisées pour financer le paiement effectué pour l'attribution du spectre, entraînant leur reclassement depuis l'actif en passif financier à court terme. Cette dette financière à court terme sera consolidée dans un emprunt à long terme en 2023 après que l'acquisition de VOO et les licences restantes acquises auront été payées.

4. Litiges

• Télécom Mâts

Certaines communes ainsi que quatre provinces perçoivent, depuis 1997, une redevance annuelle sur les pylônes, mâts ou antennes situés sur leur territoire. Orange Belgium continue à déposer des réclamations à l'encontre de chaque avis d'imposition relatif à ces redevances. Ces derniers sont actuellement contestés devant les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Les opérateurs de téléphonie mobile ont conclu un accord au début de 2021 avec le Gouvernement wallon pour la période 2021-2022. Orange Belgium s'engage à verser un montant de 1,78 million d'euros sur 2 ans et à investir un montant supplémentaire de 3,6 millions d'euros dans les infrastructures de télécommunications en Région wallonne sur la période 2021-2022.

Un montant de 491.833,48 euros a été versé en décembre 2021 à la Région wallonne. Il s'agit de la première tranche de 0,9 million d'euros de laquelle ont été déduites les taxes reçues des pouvoirs locaux concernant la période 2021. Après déduction des taxes locales levées pour 2021 et 2022 de la deuxième tranche de 446.625€ du protocole d'accord, aucune contribution n'était plus due à la Région wallonne en décembre 2022. La contribution à payer à la Région wallonne en février 2023 a été déterminée à la fin du mois de janvier 2023, en tenant compte de tous les taxes locales 2021 et 2022 prélevées et/ou connues à cette date.

Selon notre analyse, le montant des taxes locales dépasse le montant dû à la Région wallonne le 15 février 2023 et peut être déduit. Par conséquent, nous considérons qu'il n'y a pas de cotisation à payer à la Région wallonne au 15 février 2023..

• Accès au réseau câblé de Coditel Brabant (Telenet)

Suite au paiement par Orange Belgium de la provision relative aux coûts de set-up, Coditel Brabant (Telenet) a été en défaut de fournir l'accès à son réseau câblé dans le délai réglementaire de 6 mois. Ce défaut combiné au manque d'avancement sur le développement d'un service de gros effectif a poussé Orange Belgium à lancer une action judiciaire fin décembre 2016 à l'encontre de Coditel/Telenet pour manquement à ses obligations réglementaires. Considérant que la mise en œuvre d'une

solution technique était toujours en cours au début de 2018, la procédure a été mise en suspens. L'affaire est réactivée et Telenet a déposé ses conclusions le 6 mars 2020. Les audiences ont eu lieu en octobre 2021 et le Tribunal a statué le 8 décembre 2021 que Telenet avait enfreint la réglementation en n'accordant pas l'accès à son réseau à Orange Belgium. Le Tribunal a mandaté un expert pour calculer le préjudice résultant de l'infraction de Telenet. L'expert a déposé son rapport et ses honoraires devant le tribunal le 18 novembre 2022. Les parties peuvent échanger leurs conclusions sur le rapport et les honoraires de l'expert. Un jugement définitif peut être attendu en Q2 2023.

- **Euphony Benelux S.A. (en faillite)**

Le 2 avril 2015, Orange Belgium a été cité par les curateurs de la faillite d'Euphony Benelux S.A. afin de comparaître devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles à l'audience du 17 avril 2015. Les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium au paiement d'un montant provisionnel d'un (1) euro à titre d'arriérés de commissions et d'indemnité d'éviction. Dans ce contexte, les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium à produire tous les documents pertinents pour permettre aux curateurs de calculer les montants réclamés.

Par jugement du 17 avril 2018, le Tribunal a rejeté la demande de la curatelle pour ce qui concerne l'indemnité d'éviction et a désigné un expert dans le cadre de la demande portant sur les arriérés de commissions. Orange Belgium a interjeté appel contre ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience d'introduction a eu lieu et la Cour d'appel a fixé un calendrier pour le dépôt des conclusions. Les parties ont échangé leurs conclusions.

L'affaire a été traitée devant la Cour d'appel de Bruxelles à l'audience du 3 octobre 2022. Par arrêt rendu le 25 octobre 2022, la Cour a déclaré la demande de commissions airtime ainsi que la demande d'indemnisation complémentaire totalement non fondées. La Cour a laissé un point ouvert car elle a décidé qu'elle ne disposait pas d'informations suffisantes pour le traiter et a rouvert les débats à l'audience du 24 avril 2023.

- **Points de transit – liens d'interconnexion**

Telenet a inclus dans son offre de référence régulée de 2014 une redevance de 5.000 euros par Gb de capacité de trafic d'interconnexion Internet. Les frais n'ont été mentionnés dans aucune décision réglementaire finale sur les prix. Cette redevance n'a pas été appliquée en 2014, 2015, 2016, 2017. Ce n'est qu'à partir de 2018 que Telenet a commencé à facturer ce montant pour chaque point de transit et chaque augmentation de capacité d'interconnexion. Orange Belgium a systématiquement contesté les montants facturés pour les points de transit.

La décision de mai 2020 sur les frais de gros n'impose qu'une charge de ~ 170 euros / mois pour 100 Gb. Orange Belgium a continué de refuser de payer les frais fondés sur les anciens montants. Telenet a entamé une procédure judiciaire devant le Tribunal d'entreprise de Malines. Le 22 avril 2022 le Tribunal a presque entièrement rejeté la demande de Telenet et n'a retenu qu'un montant de 21.750 euros pour les frais mensuels. Telenet a fait appel du jugement devant la cour d'appel d'Anvers. La Cour d'appel a fixé un calendrier d'échange des conclusions et les plaidoiries auront lieu le 6 septembre 2023.

5. Événements significatifs postérieurs à la clôture du second semestre 2022

Le 30 janvier 2023, Orange Belgium et Telenet ont signé deux accords commerciaux de vente en gros de services fixes, dont l'entrée en vigueur est subordonnée à la réalisation de la transaction relative à l'acquisition de 75 % moins une action de VOO par Orange Belgium. Les accords donneront accès aux réseaux fixes de l'autre partie pour une période de 15 ans et couvrent à la fois les technologies actuelles hybride fibre-coaxial et les futures technologies de fibre optique jusqu'au domicile dans les deux zones de réseau. Orange Belgium estime que ces accords favoriseront les investissements, les avantages pour le client et la concurrence sur le marché belge des télécommunications.

6. Rémunération des actionnaires

La politique du Groupe Orange Belgium consiste à créer de la valeur pour ses actionnaires tout en préservant une situation financière équilibrée et saine, et en laissant une marge de manœuvre suffisante pour poursuivre ses investissements dans sa stratégie de convergence, dans le déploiement de son réseau et dans d'autres opportunités de croissance. Le Conseil d'administration d'Orange Belgium ne proposera pas de dividende pour l'exercice 2022. Le Groupe est en effet soucieux de préserver sa trésorerie afin de satisfaire les exigences futures de fonds propres, telles que le paiement qui devra être effectué pour l'acquisition de VOO.

7. Perspectives

Orange Belgium table sur une croissance faible à un chiffre de son chiffre d'affaires en 2023, une anticipation qui tient compte d'une nouvelle progression de sa base clients avec forfaits et de sa base clients convergents.

Pour 2023, la société vise un EBITDAaL compris entre 360 millions d'euros et 375 millions d'euros. Ces prévisions sont à iso-marché et ne prennent pas en compte l'intégration de VOO.

Par ailleurs, le montant total des eCapex devrait se situer entre 210 millions d'euros et 230 millions d'euros.

Les perspectives pour 2023 ne prennent pas en compte l'intégration de VOO.

8. Calendrier financier 2023

03 mai	Assemblée générale des actionnaires
01 juillet	Début de la période de blackout
20 juillet	Résultats financiers du S1 2023 (7h00 CET) - Communiqué de presse
20 juillet	Résultats financiers du S1 2023 (14h00 CET) - Conférence téléphonique

Il s'agit d'un calendrier provisoire, sujet à modifications

9. Conférence téléphonique

Date : vendredi 10 février 2023
Heure : 14:00 (CET), 13:00 (UK), 08:00 (US/NY)
Conférence téléphonique : [Orange Belgium : résultats de l'exercice 2022](https://corporate.orange.be/en/financial-information/résultats-financiers)
<https://corporate.orange.be/en/financial-information/résultats-financiers>
Veuillez à vous connecter 10 minutes avant le début de la conférence téléphonique.

10. Actions

Les volumes des transactions et cours de clôture se basent sur les transactions effectuées sur NYSE Euronext Bruxelles.

	S2 2021	S2 2022
Transactions		
Cours de clôture moyen (en euros)	19,6	17,9
Volume quotidien moyen	9 667	11 693
Valeur quotidienne moyenne (en millions d'euros)	0,2	0,2
Actions et capitalisation		
Nombre total d'actions (en millions)	59,94	59,94
Cours de clôture (en euros)	19,9	17,2
Capitalisation boursière (en millions d'euros)	1 192,8	1 033,4

11. États financiers consolidés

11.1 Compte de résultats consolidé

en millions d'euros	31.12.2021	31.12.2022
Services facturés aux clients	945,1	1 009,5
Convergence	255,0	288,0
Mobile seul	578,8	596,9
Fixe seul	71,1	81,1
Services informatiques & Intégration	40,3	43,5
Vente d'équipements	141,1	147,7
Vente en gros	241,9	210,2
Autres revenus	35,3	23,8
Chiffre d'affaires consolidé	1 363,5	1 391,2
Achats de matériel	-185,4	-185,9
Autres coûts directs	-376,9	-381,2
Pertes de la valeur sur les créances clients et des autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats	-8,7	-7,0
Coûts directs	-570,9	-574,0
Coûts de personnel	-148,6	-157,0
Dépenses commerciales	-33,8	-28,5
Autres dépenses IT et réseau	-97,4	-103,9
Frais immobiliers	-8,5	-11,1
Frais généraux	-63,6	-62,8
Autres produits indirects	28,8	33,2
Autres coûts indirects	-60,2	-56,9
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-54,1	-53,7
Coûts indirects	-288,7	-283,7
Autres frais de restructuration (*)	-4,0	-11,0
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-279,2	-246,5
Perte de valeur des écarts d'acquisition	-14,9	-22,4
Pertes de valeur des immobilisations corporelles	-1,6	-1,1
Quote-part dans le profit (la perte) des sociétés associées	0,3	0,4
Résultat opérationnel (EBIT)	55,7	95,7
Résultat financier	-3,2	-14,1
Charges financières	-3,2	-14,1
Revenus financiers	0,0	0,0
Résultat courant avant impôts (PBT)	52,5	81,6
Impôts	-12,8	-23,5
Résultat net consolidé	39,7	58,2
Résultat net consolidé part du groupe	39,7	58,2
État du Résultat Global Consolidé		
Résultat des activités poursuivies et de la période	39,7	58,2
Autres éléments du résultat global (couverture de flux de trésorerie net de taxes)	-0,3	6,6
Résultat global de l'ensemble consolidé	39,5	64,8
Part du groupe dans le résultat global consolidé de la période	39,5	64,8
Résultat de base par action (en EUR)	0,66	0,97
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires (hors actions propres)	59 944 757	59 944 757
Résultat dilué par action (en EUR)	0,66	0,97
Nombre moyen pondéré dilué des actions ordinaires (hors actions propres)	59 944 757	59 944 757

* Les charges de restructuration englobent des frais de résiliation de contrats et de licenciement ainsi que les coûts d'acquisition et d'intégration.

11.2 État consolidé de la situation financière

en millions d'euros	31.12.2021	31.12.2022
ACTIF		
Ecart d'acquisition	89,5	67,0
Autres immobilisations incorporelles	247,4	481,3
Immobilisations corporelles	662,8	644,6
Droits d'utilisation des actifs loués	299,2	260,3
Titres mis en équivalence	5,8	6,2
Actifs financiers non courants	2,2	1,4
Dérivés actifs non courants	0,0	9,9
Autres actifs non courants	0,7	22,5
Actifs d'impôts différés	1,8	1,6
Total actifs non-courants	1 309,3	1 494,8
Stocks	24,0	25,5
Créances clients	188,1	166,4
Autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients	61,7	71,5
Actifs financiers courants	0,4	0,0
Dérivés actifs courants	0,2	0,5
Autres actifs courants	7,7	8,4
Impôts et taxes d'exploitation actifs	9,2	3,7
Actifs d'impôt exigible	0,3	0,3
Charges constatées d'avance	5,0	2,9
Disponibilités et quasi-disponibilités	53,7	35,9
Total de l'actif courant	350,3	315,2
Total de l'actif	1 659,7	1 810,0
PASSIF		
Capital social	131,7	131,7
Réserve légale	13,2	13,2
Réserves (hors réserve légale)	479,3	544,1
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	624,2	689,0
Total des capitaux propres	624,2	689,0
Passifs financiers non courants	121,8	120,8
Passifs locatifs non courants	255,3	217,5
Dettes fournisseurs d'immobilisations non courantes	0,0	62,7
Avantages du personnel non courants	0,1	0,0
Provisions pour démantèlement non courants	80,7	58,1
Autres passifs non courants	2,6	1,9
Impôts différés passifs	4,6	8,4
Total des passifs non courants	464,9	469,5
Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes	71,7	62,6
Dettes fournisseurs	258,8	223,9
Passifs financiers courants	1,5	105,8
Passifs locatifs courants	44,7	44,6
Dérivés passifs courants	0,2	0,5
Avantages du personnel courantes	34,1	37,0
Provisions pour démantèlement courantes	9,1	6,8
Provisions pour restructuration courantes	1,1	2,1
Autres passifs courants	7,1	7,1
Impôts et taxes d'exploitation passifs	75,5	85,8
Impôt sur les sociétés	10,7	13,3
Passif lié aux contrats conclus avec des clients	56,0	61,1
Produits constatés d'avance	0,2	1,0
Total des passifs courants	570,6	651,5
Total du passif	1 659,7	1 810,0

11.3 État consolidé des flux de trésorerie

en millions d'euros	31.12.2021	31.12.2022
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net de l'ensemble consolidé	39,7	58,2
Ajustements pour réconcilier le bénéfice net (perte) avec la trésorerie générée par les opérations		
Impôts et taxes d'exploitation	25,8	27,3
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	279,2	246,5
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	54,1	53,7
Perte de valeur des actifs non courants	1,6	1,1
Résultat de cession	-1,7	-1,1
Dotations (reprises) des provisions	-1,0	-1,9
Résultat des entités mises en équivalence	-0,3	-0,4
Impôt sur les sociétés	12,8	23,5
Résultat financier	3,2	14,2
Perte de valeur des écarts d'acquisition	14,9	22,4
Écarts de change nets et instruments dérivés opérationnels	0,0	0,2
Rémunération en actions	0,7	0,1
Pertes de valeur sur les créances clients et autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats	8,7	6,9
	397,9	392,5
Variation du besoin en fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des stocks bruts	3,0	-2,2
Diminution (augmentation) des créances clients brutes	10,7	14,8
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	-37,7	-35,1
Variations des autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients	1,5	-10,0
Variations du passif lié aux contrats conclus avec des clients	-2,9	5,1
Variations des autres éléments d'actif et de passif	4,2	2,1
	-21,2	-25,3
Autres décaissements nets		
Impôts et taxes d'exploitation décaissés	-35,3	-11,5
Intérêts décaissés nets et effet taux des dérivés net	-3,8	-5,1
Impôt sur les sociétés décaissé	-9,5	-19,2
	-48,6	-35,8
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	367,9	389,5
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions (cessions) d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-225,9	-473,6
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	14,7	20,5
Investissements dans les sociétés contrôlées et entreprises acquises, nets de la trésorerie acquise	-0,2	0,0
Diminution (augmentation) des placements et autres actifs financiers	0,1	0,4
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	-211,3	-452,6
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Remboursements d'emprunts non courants	512,9	480,1
Remboursements des dettes locatives	-594,8	-481,5
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	-51,8	-51,6
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	0,0	98,4
Rachat d'actions propres	0,1	0,0
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	-30,0	0,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-163,6	45,3
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités	-7,1	-17,8
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture	60,8	53,7
dont disponibilités des activités poursuivies	32,0	24,0
dont quasi-disponibilités des activités poursuivies	28,8	29,8
Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités	-7,1	-17,8
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture	53,7	35,9
dont disponibilités des activités poursuivies	24,0	35,9
dont quasi-disponibilités des activités poursuivies	29,8	0,0
Cash-flow organique (*)	104,8	-115,2
Cash-flow organique des activités télécom(**)	126,6	105,3

(*)Le cash-flow organique correspond au flux net de trésorerie généré par l'activité, diminué des investissements industriels / eCapex et des remboursements des dettes locatives, augmenté du produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles et retraité des paiements effectués pour l'acquisition de licences de télécommunication.

(**)Le cash-flow organique des activités télécoms correspond au flux net de trésorerie généré par l'activité diminué (i) des remboursements des dettes locatives et des dettes sur actifs financés (ii) des acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles, nettes de la variation des dettes de fournisseurs d'immobilisations, (iii) hors licences de télécommunications décaissées et hors effet des principaux litiges décaissés (et encaissés).

11.4 État consolidé des variations des capitaux propres

en millions d'euros	Capital social	Réserve légale	Bénéfice reporté	Actions propres	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2021	131,7	13,2	479,3		624,2
Résultat net de la période			58,2		58,2
Autres éléments du résultat global retraité			6,6		6,6
Résultat net de la période			64,8		64,8
Actions propres					
Plan de rémunération en actions			0,1		0,1
Dividendes déclarés					
Solde au 31 décembre 2022	131,7	13,2	544,1		689,0

en millions d'euros	Capital social	Réserve légale	Bénéfice reporté	Actions propres	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2020	131,7	13,2	470,6	-1,5	613,9
Résultat net de la période			39,7		39,7
Autres éléments du résultat global retraité			-0,3		-0,3
Résultat net de la période			39,5		39,5
Actions propres			-1,5	1,5	
Plan de rémunération en actions			0,7		0,7
Dividendes déclarés			-30,0		-30,0
Solde au 31 décembre 2021	131,7	13,2	479,3		624,2

11.5 Information sectorielle

en millions euro, année 2022	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Orange Belgium Group
Services facturés aux clients	963,4	46,1	0,0	1 009,5
Convergence	288,0	0,0	0,0	288,0
Mobile seul	558,3	38,5	0,0	596,9
Fixe seul	73,6	7,6	0,0	81,1
Services informatiques & Intégration	43,5	0,0	0,0	43,5
Vente d'équipements	134,7	13,0	0,0	147,7
Services facturés aux opérateurs	199,3	16,8	-5,9	210,2
Autres revenus	35,8	0,1	-12,0	23,8
Chiffre d'affaires consolidé	1 333,2	76,0	-17,9	1 391,2
Coûts directs	-557,1	-34,9	17,9	-574,0
Charges de personnel	-149,8	-7,2	0,0	-157,0
Coûts indirects, dont	-266,0	-17,7	0,0	-283,7
Impôts et taxes d'exploitation	-26,5	-0,8	0,0	-27,3
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-49,5	-4,2	0,0	-53,7
Autres frais de restructuration	-11,0	0,0	0,0	-11,0
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-237,0	-9,5	0,0	-246,5
Perte de valeur des écarts d'acquisition	-22,4	0,0	0,0	-22,4
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-1,1	0,0	0,0	-1,1
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,4	0,0	0,0	0,4
Résultat d'exploitation	89,2	6,6	0,0	95,7
Résultat net financier				
Résultat courant avant impôts (PBT)	-13,9	-0,3	0,0	-14,1
Impôts	75,3	6,3	0,0	81,6
Résultat net				
en millions euro, année 2022	-23,1	-0,4	0,0	-23,5
Services facturés aux clients	52,2	6,0	0,0	58,2

en millions euro, année 2021	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Orange Belgium Group
Services facturés aux clients	899,7	45,4	0,0	945,1
Convergence	255,0	0,0	0,0	255,0
Mobile seul	541,2	37,7	0,0	578,8
Fixe seul	63,3	7,8	0,0	71,1
Services informatiques & Intégration	40,3	0,0	0,0	40,3
Vente d'équipements	127,2	13,9	0,0	141,1
Services facturés aux opérateurs	232,9	15,0	-5,9	241,9
Autres revenus	47,7	2,0	-14,4	35,3
Chiffre d'affaires consolidé	1 307,5	76,3	-20,3	1 363,5
Coûts directs	-553,5	-37,8	20,3	-570,9
Charges de personnel	-140,6	-8,0	0,0	-148,6
Coûts indirects, dont	-271,4	-17,3	0,0	-288,7
Impôts et taxes d'exploitation	-22,9	-2,9	0,0	-25,8
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-49,7	-4,4	0,0	-54,1
Autres frais de restructuration	-3,9	-0,2	0,0	-4,0
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-271,1	-8,1	0,0	-279,2
Perte de valeur des écarts d'acquisition	-14,9	0,0	0,0	-14,9
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-1,6	0,0	0,0	-1,6
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,3	0,0	0,0	0,3
Résultat d'exploitation	50,7	5,0	0,0	55,7
Résultat net financier	-3,1	-0,1	0,0	-3,2
Résultat courant avant impôts (PBT)	47,6	4,9	0,0	52,5
Impôts	-11,4	-1,4	0,0	-12,8
Résultat net	36,3	3,5	0,0	39,7

	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Orange Belgium Group
en millions euro, année 2022				
EBITDAaL	357,6	16,2	0,0	373,7
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,4	0,0	0,0	0,4
Perte de valeur des écarts d'acquisition	-22,4	0,0	0,0	-22,4
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-1,1	0,0	0,0	-1,1
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-237,0	-9,5	0,0	-246,5
Autres frais de restructuration	-11,0	0,0	0,0	-11,0
Frais d'intérêt de location	2,7	0,0	0,0	2,7
Résultat opérationnel	89,2	6,6	0,0	95,7
Résultat financier	-13,9	-0,3	0,0	-14,1
Résultat courant avant impôts (PBT)	75,3	6,3	0,0	81,6
Impôts	-23,1	-0,4	0,0	-23,5
Résultat net consolidé	52,2	6,0	0,0	58,2

	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Orange Belgium Group
en millions euro, année 2021				
EBITDAaL	339,8	13,3	0,0	353,0
Aandeel in winst (verlies) van geassocieerde deelnemingen	0,3	0,0	0,0	0,3
Bijzondere waardevermindering van goodwill	-14,9	0,0	0,0	-14,9
Bijzondere waardevermindering van vaste activa	-1,6	0,0	0,0	-1,6
Afschrijvingen en waardevermindering van overige immateriële vaste activa en materiële vaste activa	-271,1	-8,1	0,0	-279,2
Overige herstructureringskosten	-3,9	-0,2	0,0	-4,0
Kosten van financiële leases	2,3	0,0	0,0	2,3
Bedrijfswinst (EBIT)	50,7	5,0	0,0	55,7
Financieel resultaat	-3,1	-0,1	0,0	-3,2
Winst voor belasting (PBT)	47,6	4,9	0,0	52,5
Belastingen	-11,4	-1,4	0,0	-12,8
Nettowinst (verlies) van de periode	36,3	3,5	0,0	39,7

12. Procédures des commissaires aux comptes

Le commissaire aux comptes, KPMG Bedrijfsrevisoren - Réviseurs d'Entreprises, représenté par Alexis Palm, a confirmé que les travaux d'audit, qui sont terminés quant au fond, n'ont pas révélé d'inexactitude significative dans les informations comptables comprises dans le communiqué annuel.

13. Glossaire

KPI Financiers

Chiffre d'affaires

chiffre d'affaires par offre	Chiffre d'affaires du groupe réparti entre services convergents, services mobiles, services fixes, services d'intégration et des technologies de l'information, de gros (wholesale), vente d'équipements et autres revenus.
Services facturés aux clients	Agrégation des chiffres d'affaires des services convergents, services mobiles, services fixes et services d'intégration et des technologies de l'information.
services convergents	Chiffre d'affaires provenant des offres convergentes B2C (hors vente d'équipements). Une offre convergente est définie comme une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe- 4G (LTE) avec verrouillage de cellule) et un contrat de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO : Mobile Virtual Network Operator). Le chiffre d'affaires des services convergents n'inclut pas les revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
Services mobile only	Le chiffre d'affaires issu des offres mobiles (hors offres convergentes B2C et vente d'équipements) et de la connectivité M2M, hors revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
services fixes	Le chiffre d'affaires des offres fixes (hors offres convergentes B2C et ventes d'équipements) incluant (i) l'accès à la large bande sur réseau fixe, (ii) l'accès à la bande étroite sur réseau fixe et (iii) l'infrastructure de données, les réseaux gérés et les appels téléphoniques entrants aux centres de relation avec la clientèle.
services d'intégration et des technologies de l'information	Les revenus des services de collaboration (conseil, intégration, messagerie, gestion de projets), des services d'application (gestion de la relation client et applications d'infrastructure), des services d'hébergement, des services de cloud, des services de sécurité, des services M2M et de vidéoconférence. Cela comprend également les ventes d'équipements associées à la fourniture de ces services.
Services aux opérateurs	Les revenus générés par les opérateurs tiers pour (i) les services mobiles: les revenus entrants, l'itinérance des visiteurs, l'interconnexion mobile domestique (partage des réseaux et accord d'itinérance domestique) et MVNO, et pour (ii) les services «carriers» fixes.
Ventes d'équipements	Les revenus de toutes les ventes d'équipements mobiles et fixes, à l'exclusion (i) des ventes d'équipements associées à la fourniture de services d'intégration et des technologies de l'information, et (ii) des ventes d'équipements aux négociants et courtiers.
Autres revenus	Ils englobent (i) les ventes d'équipements aux courtiers et aux négociants, (ii) les revenus des services de portail et de publicité en ligne, (iii) les activités transversales et (iv) les autres revenus divers.

Éléments du compte de résultat

Données à base comparable	Des données à méthodes, périmètre et taux de change comparables sont présentées pour la période précédente. Le passage des données historiques aux données à base comparable consiste à conserver les résultats de la période écoulée et à retraiter les résultats de la période correspondante de l'exercice précédent, dans le but de présenter, sur des périodes comparables, des données financières à méthodes, périmètre et taux de change comparables. La méthode utilisée est d'appliquer aux données de la période correspondante de l'exercice précédent, les méthodes et le périmètre de la période écoulée ainsi que les taux de change moyens utilisés pour le compte de résultat de la période écoulée. Les variations en données à base comparable permettent de refléter l'évolution organique de l'activité. Les données à base comparable ne constituent pas des agrégats financiers définis par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.
EBITDAaL (EBITDA after Leases) (depuis le 1 ^{er} janvier 2019)	Résultat net des activités poursuivies avant impôt sur les sociétés, avant résultat financier hors intérêts sur dettes locatives, avant résultat des entités mises en équivalence, avant pertes de valeur des écarts d'acquisition et des actifs immobilisés, avant reprise des réserves de conversion des entités liquidées, avant effets liés aux prises de contrôle, avant dotations aux amortissements des actifs immobilisés, avant effets des principaux litiges, avant charges spécifiques de personnel, avant revue du portefeuille d'actifs immobilisés, de titres et d'activités, avant coûts des programmes de restructuration, avant coûts d'acquisition et d'intégration. L'EBITDAaL ne constitue pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.

Éléments de flux de trésorerie

Cash-flow opérationnel	Il s'agit de l'EBITDAaL après déduction des eCapex.
Cash-flow organique	Le cash-flow organique correspond au flux net de trésorerie généré par les activités d'exploitation, après déduction des capex/eCapex et après remboursement des passifs de location, majoré des produits de la vente d'immobilisations corporelles, après ajustement pour tenir compte des paiements relatifs à l'acquisition de licences de télécommunication.
Cash-flow organique des activités télécom	Orange S.A. utilise le flux de trésorerie organique des activités de télécommunications comme mesure de la performance opérationnelle pour les activités de télécommunications dans leur ensemble. Le cash-flow organique des activités télécoms correspond au flux net de trésorerie généré par l'activité diminué (i) des remboursements des dettes locatives et des dettes sur actifs financés (ii) des acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles, nettes de la variation des dettes de fournisseurs d'immobilisations, (iii) hors licences de télécommunications décaissées et hors effet des principaux litiges décaissés (et encaissés). Le flux de trésorerie organique des activités de télécommunications n'est pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable à celui de l'exercice précédent.
eCAPEX	Les économies capex correspondent aux investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication et hors actifs financés, diminués des prix de cession des actifs incorporels et corporels cédés. Les e-CAPEX ne constituent pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.
Licences de télécommunication décaissées	Décaissements liés aux acquisitions des licences et des spectres de fréquences.
Variations du BFR	Correspond à la variation des stocks nets, plus la variation des créances clients brutes, plus la variation des dettes aux fournisseurs, plus la variation des autres éléments du BFR.
Autres éléments opérationnels	Principalement la compensation d'éléments non monétaires inclus dans l'EBITDA ajusté, d'éléments non inclus dans l'EBITDA ajusté, mais inclus dans le flux net de trésorerie généré par l'activité et la variation des dettes fournisseurs liées aux immobilisations.

Dettes nettes	Emprunts et dettes assimilées moins disponibilités et quasi-disponibilités
Variation de la dette nette	Variation du niveau de la dette nette.

KPI opérationnels

Convergence

Base de clients convergents B2C	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTH, câble ou fixe-4G (LTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO).
ARPO convergence B2C	Le revenu semestriel moyen par offre (ARPO) des services convergents est calculé en divisant (a) les revenus des offres convergentes facturées aux clients B2C (hors ventes d'équipements) au cours des six derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la même période. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'offres convergentes en début et en fin de mois. L'ARPO convergent est le chiffre d'affaires mensuel par offre convergente.

Mobile

Base clients mobile (hors MVNO)	Nombre de clients détenteurs d'une carte SIM active, y compris (i) M2M et (ii) les entreprises et Internet partout (hors MVNO).
Forfait	Client avec lequel Orange a un accord contractuel formel dont les frais d'accès et les utilisations additionnelles des services voix et données sont facturés mensuellement.
Prépayé	Client qui a signé un contrat avec Orange et qui paie en avance toute utilisation voix ou données en achetant des recharges dans des points de vente par exemple.
M2M (machine-to-machine)	Échange d'informations entre des machines, établi entre un système de contrôle central (serveur) et tout type d'équipement, via un ou plusieurs réseaux de communication.
Clients convergents B2C mobile	Nombre de lignes mobiles des clients convergents B2C.
Clients mobile	Nombre de clients mobile (voir la définition de ce terme) à l'exclusion des clients convergents mobile (voir la définition de ce terme).
clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator)	Clients d'un opérateur de réseau mobile virtuel hébergés sur les réseaux d'Orange.
ARPO mobile (semestriel)	Le revenu semestriel moyen par offre (ARPO) des services mobiles est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services mobiles seul facturés aux clients, générés au cours des six derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre de clients mobiles seul (hors clients M2M) sur la même période. La moyenne pondérée du nombre de clients est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre de clients en début et en fin de mois. L'ARPO mobile seul est le chiffre d'affaires mensuel par client.

Fixe

Nombre de lignes (cuivre + FTTH)	Nombre de lignes fixes exploitées par Orange.
Clients convergents haut débit B2C	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTH, câble ou fixe-4G (LTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO).
Clients fixes haut débit	Nombre de clients fixes haut débit à l'exclusion des clients convergents haut débit (voir la définition de ce terme).
ARPO haut débit fixe (semestriel)	Le chiffre d'affaires semestriel moyen par offre (ARPO) des services fixes haut débit (xDSL, FTTH, 4G fixe (LTE), satellite et Wimax) est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services fixes haut débit généré au cours des six derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'accès au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'accès est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'accès en début et en fin de mois. L'ARPO est le chiffre d'affaires mensuel par accès.

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation englobe les sociétés suivantes : Orange Belgium S.A. (100 %), la société luxembourgeoise Orange Communications Luxembourg S.A. (100 %), IRISnet S.C.R.L. (28,16 %), Smart Services Network S.A. (100 %), Walcom Business Solutions S.A. (100 %), A3COM S.A. (100 %), A & S Partners S.A. (100 %), BKM N.V. (100 %), CCP@S S.A. (100 %) et MWingz S.R.L. (50 %). Upsize S.A. a été fusionné au sein d'Orange Belgium. Depuis cette fusion, Orange Belgium est désormais l'actionnaire unique de BKM.

Arrondissement

En raison de l'arrondissement, les chiffres présentés peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux fournis et les pourcentages peuvent ne pas refléter précisément les chiffres absolus.

14. À propos d'Orange Belgium

Orange Belgium est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec plus de 3 millions de clients, et luxembourgeois, via sa filiale Orange Communications Luxembourg.

En tant qu'acteur convergent, il fournit des services de connectivité de nouvelle génération aux particuliers et aux professionnels grâce au mobile multi-gigabit ainsi qu'à des réseaux câblés et des réseaux de fibre optique, y compris dans le domaine de l'Internet of Things. Son réseau mobile ultraperformant dispose des dernières technologies et fait l'objet d'investissements permanents afin de préparer l'avènement de la 5G. En tant qu'opérateur responsable, Orange Belgium investit également dans la réduction de son empreinte écologique et la promotion de pratiques numériques durables et inclusives.

Orange Belgium est une filiale du Groupe Orange, l'un des principaux opérateurs européens et africains du mobile et de l'accès internet et l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises.

Orange Belgium est cotée à la bourse de Bruxelles (OBEL).

Pour plus d'informations : corporate.orange.be, www.orange.be ou suivez nous sur Twitter : [@pressOrangeBe](https://twitter.com/pressOrangeBe).

Relations investisseurs :

Koen Van Mol	koen.vanmol@orange.com	+32 495 55 14 99
Bernard Petit	bernard2.petit@orange.com	+32 495 55 90 96
ir@orange.be		

Contact presse

Annelore Marynissen	annelore.marynissen@orange.com	+32 479/016.058
press@orange.be		